

CTSD 8 avril 2020

Carte scolaire 1^{er} degré

Présents pour l'administration : P. Maheu, A. Massenet, M. Bellais, J. Maurice, S. Bourcier

Présents pour les organisations syndicales :

- 4 pour la FSU : B. Rebout, M. Conca, M. Manuel, F. Grondin
- 2 pour le SGEN-CFDT
- 1 pour Sud-Education
- 1 pour le SIAES
- UNSA absent

Présentation par le DASEN

Il évoque la prise en compte du contexte sanitaire actuelle mais que la baisse démographique entraîne une baisse des postes.

Suites aux annonces du ministre de l'EN, le département a récupéré 2 postes. On passe donc de -5 postes à -3 postes.

Nous restons cependant sur une dotation négative qui, pour le SNUipp-FSU, n'est pas acceptable dans le contexte actuel et à la préparation d'une prochaine rentrée qui se déroulera après une crise sanitaire et un confinement qui aura creusé les inégalités et accentué les difficultés scolaires.

Le P/E est maintenu à 6,53, le nombre d'élèves moyen par classe est de 20,23.

Le DASEN rappelle ses deux priorités :

- Maintenir les dispositifs de l'école inclusive : déploiement des PIAL pour affecter au mieux les AESH dans des territoires restreints. Reconnaissance des directeurs engagés dans la coordination des PIAL par l'octroi d'une décharge, environ 1/2 journée par semaine.

Même si le SNUipp-FSU 05 reconnaît l'intérêt et le besoin de décharge pour ces directeurs - que nous avons réclamé dès leur mise en place - nous regrettons que cela se fasse au détriment du maintien de certains postes, notamment les postes de RASED.

- Création de la 4^{ème} circonscription : Gap-Embrun. Le but affiché est d'augmenter la proximité des IEN avec leurs écoles, ceux-ci sont amenés également à travailler davantage en lien plus étroit avec les collèges de secteur.

Le DASEN ajoute, que compte tenu de ce dernier trimestre chaotique en termes d'apprentissages, une attention particulière sera portée aux élèves de CM2 qui passent en sixième en septembre. Un accompagnement pédagogique spécifique sera mis en place au sein des réseaux.

Enfin, il annonce avoir une vigilance particulière pour la situation de l'école d'Upaix dont les effectifs sont à la hausse.

Présentation des mesures :

FERMETURES	OUVERTURES
<ul style="list-style-type: none">▶ - 1 poste Gap PEV élémentaire▶ - 1 poste Gap La Gare▶ - 0.5 poste ERUN Embrun▶ - 0.75 décharge coordinateur réseaux Romette▶ - 0.5 décharge coordinateur réseaux Embrun▶ - 1 poste de psychologue RASED Embrun▶ - 1 poste Maître E Gap PEV▶ - 1 poste Maître E Briançon Oronce Fine	<ul style="list-style-type: none">▶ + 1 poste conseiller pédagogique pour le nouvelle circo Gap-Embrun▶ + 0.25 décharge de direction La Meije▶ + 2,25 décharges de coordonnateur PIAL▶ + 1 poste adapté▶ + 2 postes de brigade de congés (écoles à définir)▶ + 1 poste ULIS Gap (école à définir)
Mesures techniques : Le poste fléché allemand de Laragne devient un poste d'adjoint.	

*Pour le SNUipp-FSU 05, même si nous accueillons favorablement la disparition dans ce nouveau projet des fermetures de classe dans les communes de moins de 5000 habitants (comme l'avait annoncé le ministre), nous regrettons fermement que notre demande de maintien des postes de RASED n'ait pas été entendue! Les RASED jouent pourtant un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre la difficulté et le décrochage scolaires et cette mission sera primordiale au sortir de la crise sanitaire actuelle. Malheureusement, l'administration voit les choses autrement. Nous demandons à l'administration de revenir sur cette décision, au moins jusqu'au mouvement, au cas où ces postes seraient pourvus.
Réponse : non.*

Pour les postes de RASED, l'administration justifie ces suppressions par le fait que ces postes soient non pourvus « depuis plusieurs années ». Mme Bellais reconnaît que certains de ces postes sont dans des quartiers dits « difficiles » et qu'une aide y est nécessaire. Cependant, d'après elle, « personne ne veut apporter de l'aide puisque les postes ne sont pas pourvus ».

NB : Il s'avère que pour deux d'entre-eux (poste E PEV et poste PsyEN Embrun), ils ne sont vacants que depuis cette année.

Pour le DASEN, l'administration a apporté l'aide nécessaire à ces écoles « politique de la ville » avec le dédoublement des CP, l'accueil des moins de 3ans – **pourtant supprimé à Bellevue !** – et par la mise en place des plans mathématiques (Villani-Torossian) et français (nouveau pour l'année prochaine). Il ajoute, que la difficulté scolaire est très bien prise en charge dans notre département, qu'un travail en lien avec l'ARS permettra l'intervention d'une équipe mobile au plus vite si besoin.

Pour le SNUipp-FSU 05, ces justifications ne sont pas à la hauteur ! Elles nient la nécessité et la qualité du travail des membres des RASED en n'agissant pas pour favoriser leur développement. Le fait que le poste soit non pourvu dépend plus des possibilités de départ en formation sur ces qualifications que sur le quartier où se trouve le poste. Car on sait, et l'administration l'admet, elle favorise prioritairement les départs en formation CAPPEI sur les postes dits « devant élèves ». Nous trouvons au contraire, que les besoins sont criants et que les mesures citées par l'administration ne se substituent pas à une aide pédagogique ponctuelle apportée par un maître E, ni au vide laissé par l'absence de psychologue sur le secteur d'Embrun.

En ce qui concerne les **2 postes de brigade supplémentaires**, le SNUipp-FSU 05 demande s'ils sont prévus pour pallier le non-maintien des ouvertures provisoire d'Aubessagne et d'Upaix.

L'administration répond que l'un des deux postes est envisagé sur Upaix pour pallier la hausse des effectifs prévue. Quant au 2^{ème} poste, c'est en réflexion. Il n'est pour l'instant pas envisager sur Aubessagne. La situation de cette école sera plutôt jugée à la rentrée.

Donc pas d'anticipation pour cette école où les effectifs sont déjà hauts pour 3 classes en multiniveaux (plus de 25 par classe environ !) alors qu'un moyen est disponible !

Le SNUipp-FSU 05 regrette que la demande de confirmation des ces ouvertures provisoires de la rentrée 2019 n'ait pas été entendue. Finalement, avec si peu de prise en compte des demandes des représentants du personnel - qui reflètent les demandes du terrain – on se demande s'il n'a jamais été question d'écouter et de prendre en compte les demandes. C'est le principe, selon nous, du dialogue social, qui devrait aller au-delà de la simple écoute et être un échange constructif qui apporte les meilleures solutions possibles.

Pour la **création d'un poste ULIS sur Gap**, suite à une question du SNUipp-FSU 05, l'administration précise que le choix de l'école se fera lorsque la communication avec la mairie aura pu se faire. Cela est actuellement compliqué, d'après Mme Bellais, dans le contexte du confinement. Elle précise ensuite que les critères de choix porteront aussi sur des questions matérielles, telles que : une classe disponible et accessible dans l'école, une classe avec un point d'eau, des toilettes à proximité, un stationnement facile pour les taxis,...

Questions diverses intersyndicales :

- **Affelnet** : La procédure est maintenue et se poursuit. Mais M. Massenet précise qu'elle a été adaptée avec de nouvelles consignes afin de simplifier et d'alléger le travail des directeurs et directrices.

- **Nombre de demandes de disponibilité, de temps partiels, mi-temps annualisés** : Il est à nouveau demandé à l'administration, de fournir aux représentants des personnels le nombre de demandes de temps partiels et de disponibilité. *(Jusqu'à juin 2019, ces informations nous étaient fournies, et même au-delà : nous avions les noms des collègues demandeurs, le nombre d'avis favorables ou défavorables, ce qui nous permettait de suivre chaque dossier et de donner toutes les informations les concernant aux collègues).*

Entre temps, en août 2019 est passée la loi sur la transformation de la Fonction Publique.

C'est l'argument avancé par le Secrétaire Général pour ne pas donner suite à cette demande : « la loi de 2019 ne nous permet pas de vous communiquer ces informations ». *(interprétation personnelle, car elle ne l'interdit pas non plus...)*

Il indique, en outre, que cela engendrait du travail supplémentaire pour les services.

Un travail supplémentaire qui est tout de même fait puisque l'administration recense ces informations. Nous estimons, que l'administration fait obstacle au travail des représentants du personnel en refusant de fournir des données qui sont utiles au travail syndical dans l'intérêt des collègues. « Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance. »

- **L'attribution des mi-temps annualisés** : Avec la logique du « nouveau » mouvement d'affecter le plus de monde à titre définitif – *au risque de l'insatisfaction des collègues* – l'administration souhaite « récupérer » des postes qui seront donnés à titre définitif.

De nouvelles contraintes régissent l'octroi des mi-temps annualisés.

La tendance est au « refus » de mi-temps annualisé pour des personnes sur poste fixe en leur demandant de choisir entre leur poste où leur quotité de travail. Donc si un collègue sur un poste fixe souhaite un mi-temps annualisé il doit abandonner son poste (et donc perdre ses points de stabilité).

Deux personnes titulaires de leur poste ne peuvent constituer un binôme pour un mi-temps annualisé.

Un seul des deux doit être sur un poste à titre définitif, ou aucun des deux.

Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle contrainte va fortement limiter les possibilités pour les collègues d'obtenir satisfaction.

- **UPE2A Paul Héraud** : L'administration a confirmé que le poste n'était pas paru au mouvement second degré et qu'elle étudiait la candidature de deux collègues du 04 pour ce poste. Une de ces candidatures pourrait être acceptée dans la mesure où la mutation de cette personne ne mette pas en difficulté sa discipline d'origine dans son établissement actuel. Cependant, le DASEN avoue être aussi en réflexion sur l'idée de revoir les missions des personnes sur le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. Parmi les 3 personnes sur ce dispositif, l'une n'étant pas "devant élèves" mais en coordination, il réfléchit sur la possibilité de mettre cette personne "devant élèves" et donc sur le dispositif UPE2A.

Le SNUipp-FSU 05 s'inquiète que le maintien d'un dispositif – qui fonctionnait pourtant – se fasse au détriment d'un autre dispositif.

Autre question diverse

- **ULIS au collège de Fontreyne** : Il est demandé si le poste vacant 2nd degré sera proposé aussi au 1^{er} degré. Mme Bellais n'a pas de réponse à donner à cette question, elle s'étonnerait que la personne titulaire du CAPPEI dans le collège ne postule pas sur le poste et qu'il soit donc laissé vacant.

Une question supplémentaire du SNUipp-FSU

- **Le nombre de support PES pour la rentrée prochaine** : 10 postes

VOTE des mesures de carte scolaire :

Toutes les organisations syndicales présentes (FSU, SGEN-CFDT, SUD et SIAES) se prononcent contre ces mesures !

Pour le SNUipp-FSU 05, cette carte scolaire ne prend pas suffisamment en compte la difficulté scolaire, notamment en supprimant les postes de RASED, car les besoins existent.

Ces difficultés seront accentuées par le contexte actuel et aurons encore moins les moyens de les pallier. Nous regrettons également le zèle que met l'administration à appliquer, voire à anticiper les directives gouvernementales dont le but n'est que de réduire les prérogatives des délégués du personnel et des organisations représentatives.

Nous tenons également à souligner, qu'elle sait pourtant s'affranchir des règles et circulaires en vigueur dans d'autres domaines, par exemple la tenue du conseil de formation, le respect des délais de réponse aux avis votés en CHSCT ou celui de la procédure régissant la mise en congé d'office d'un personnel.

